

Quand le handicap croise la route du monde du travail

En offrant l'opportunité de travailler aux personnes en situation de handicap, les 700 entreprises adaptées (EA) de France sont un tremplin vers l'insertion, et parfois vers l'emploi en milieu ordinaire. ASAR fait partie de ces entreprises de l'économie sociale et solidaire. Reportage dans l'Ouest de la France, à Sainte-Gemmes-sur-Loire, tout près d'Angers.



Dans l'entrepôt de 2 100 m², les salariés de l'entreprise adaptée « Aide et soutien à l'accompagnement pour la réinsertion » (ASAR) s'activent entre les rayonnages bleus chargés de produits. Dans cet espace consacré à la e-logistique, ils contrôlent les commandes,

récupèrent, scannent et empaquettent les produits avant leur expédition aux clients. Parmi eux, Annie Ferron et Frédéric Vannier font partie des 65 travailleurs en situation de handicap employés par ASAR. « Je travaille ici depuis deux ans et demi, mais cela fait un peu plus d'un an que je suis au poste d'intégrateur de produits », raconte Frédéric Vannier, ancien plombier atteint d'une maladie neurologique qui l'empêche de pratiquer son métier. Ici, la plupart des handicaps ne se voient pas. « La majorité de nos salariés sont atteints de maladie mentale, de déficit intellectuel ou de lésions cérébrales relativement légers, indique Éric Froger, le patron de cette société de 80 personnes. À la création de l'entreprise, il y a 13 ans, peu d'établissements travaillaient sur ce type de handicap. »

Pourtant, même si le handicap est invisible au premier abord, il existe bel et bien et empêche ces personnes de travailler en milieu ordinaire. « Lors du recrutement, on cherche dans quel type de métier le futur salarié pourrait

Frédéric Vannier, salarié en situation de handicap chez ASAR



© Françoise Stijepovic

« À l'origine, je suis plombier. J'ai toujours travaillé en milieu ordinaire avant de tomber malade. J'ai un problème de nerf au niveau des pieds et des mains, ce qui m'empêche de bien maîtriser mes gestes et de continuer à exercer mon métier. Après une longue période de chômage, je ne touchais plus que le RSA. Sans l'entreprise adaptée, j'aurais pu perdre ma maison, car je

n'avais pas droit aux allocations. Il se trouve que j'habite tout près d'ici, alors dès que j'ai été reconnu travailleur handicapé, je suis venu visiter l'entreprise et j'ai pu reprendre une activité que je peux faire facilement. En presque trois ans, j'ai travaillé dans plusieurs services et aujourd'hui je suis en e-logistique. L'ambiance est bonne et je m'entends bien avec mes collègues, alors je reste ! D'autant que je ne sais pas comment évoluera ma maladie. J'ai eu la chance qu'il y ait eu cette entreprise adaptée à côté de chez moi et qu'elle ait pu m'embaucher au moment où je suis arrivé. C'est un très bon système. Sans cela, ça serait devenu très compliqué pour moi. » •



© Françoise Stijepovic

être stabilisé en fonction de sa situation et de son expérience, explique Éric Froger. Certains sont déconnectés de la réalité économique. Intégrer une structure comme ASAR leur permet de retrouver le respect des collègues, l'habitude de se lever le matin, ainsi qu'un rythme régulier et des horaires fixes. » Certains travaillent alors directement dans les différents services de l'EA (logistique, sous-traitance industrielle, fabrication de produits...), tandis que d'autres sont mis à disposition dans des entreprises classiques. « Après avoir travaillé en milieu ordinaire pendant des années, j'ai eu des ennuis de santé, confie Annie Ferron, dont la santé psychologique est fragile. « J'ai passé cinq ans sans emploi, mais depuis quatre ans, je travaille ici. C'est Cap'Emploi et Pôle Emploi qui m'ont orientée vers l'entreprise adaptée. »

Un emploi et un accompagnement

Chez ASAR, la quarantenaire trouve une écoute, un soutien en cas de difficulté, un accompagnement social et des cadences moins poussées. Anaïs Froger est responsable du secteur où travaillent Frédéric et Annie : « dans le secteur e-logistique, tout le monde est autonome, mais je reste là en cas de besoin, je les accompagne et j'assure le contrôle qualité. Bien sûr, à l'arrivée des nouveaux salariés, nous les formons à leur poste, en adaptant leur mission à leur handicap et en leur expliquant jusqu'à ce qu'ils comprennent et retiennent. » Emballage des articles, connaissance des produits, repérage dans l'espace, scannage et vérification des commandes n'ont plus de secrets pour les nouveaux venus après environ un mois de formation. « Lors du rush de Noël dernier, nous avons même formé un salarié ne sachant ni lire ni écrire, témoigne Anaïs Froger. Avec l'utilisation de pictogrammes et de chiffres, ça a très bien fonctionné ! Nous les encourageons à aller plus loin, mais toujours en faisant attention à la personne pour ne pas les mettre en situation de souffrance. » En outre, des formations complémentaires sont offertes. « Tous les vendredis après-midi, nous proposons des formations pour apprendre à lire et à écrire aux salariés, complète Éric Froger. Nous faisons aussi passer le permis CACES à ceux

L'entreprise adaptée, une étape dans un parcours de réinsertion

En 2015, 2,6 millions de Français ont une reconnaissance administrative de leur handicap, dont 36 % sont employés, soit 927 000 personnes. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 18 %, soit le double du taux global en France et 8,4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. En outre, leur ancienneté d'inscription à Pôle Emploi s'élève en moyenne à 800 jours. Cela rend nécessaire des actions spécifiques. Entreprises à part entière, les entreprises adaptées (EA) font partie des options proposées par Pôle Emploi ou les Cap'Emploi aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées. Dans l'obligation d'employer au moins 80 % de salariés en situation de handicap, ces entreprises s'insèrent sur le marché économique classique, mais proposent des conditions de travail adaptées aux besoins de ces salariés et les accompagnent en vue de leur valorisation et de leur mobilité, que ce soit au sein de l'EA ou dans une entreprise en milieu ordinaire. Plus de 700 entreprises adaptées en France travaillent ainsi à la construction d'un projet professionnel pour leurs 30 000 salariés en situation de handicap. Pour les aider à mener à bien ces objectifs, les EA reçoivent des subventions à l'embauche : une aide au poste et une subvention spécifique destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de personnes handicapées à l'efficacité réduite. Pour autant, elles restent autofinancées à hauteur de 80 %. Leur chiffre d'affaires en France s'élève à plus d'un milliard en 2013. « C'est un secteur qui fonctionne, mais il est soumis à un contingentement du nombre d'embauches, décidé chaque année par le ministère des Affaires sociales et de la Santé », indique Eric Froger.

qui seront amenés à conduire des chariots élévateurs. » Le but reste de les amener vers le milieu ordinaire. « Nous avons 25 % de nos effectifs en entreprise classique actuellement et globalement 35 % sont en capacité de se diriger vers le marché du travail ordinaire. Si c'est le cas, nous nous assurons qu'ils obtiennent un CDI dans la structure ordinaire. » De leur côté, Annie et Frédéric se sentent bien là où ils sont et n'envisagent pas de changement pour le moment... •

Juliette Cottin